



Programme AVOT OUBANIM

A'haré Mot 5784



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 16, verset 34

PARACHA

Ce *Passouk* dit : "Et ce sera pour vous une loi éternelle, de pardonner aux enfants d'Israël toutes leurs fautes une fois par an."

Au sujet de l'expression "une fois par an", le Gaon Rabbi Ya'akov Yossef de Vilna (qui, en raison de son esprit "piquant", vif, était surnommé le 'Harif de Vilna) expliquait : parfois, un malade doit être transporté d'urgence vers un grand hôpital où les meilleurs médecins vont s'occuper de lui ; mais il lui faut, pour y arriver, faire un voyage de plusieurs dizaines de kilomètres. On l'y transporte donc rapidement en ambulance.

Parfois, cependant, ce voyage serait trop dangereux, car la maladie est si grave que le malade risquerait de mourir avant d'arriver à l'hôpital.

Dans ce cas, on fait plusieurs haltes pour pouvoir, à chaque fois, l'ausculter dans différents centres médicaux ; et le médecin local lui donne des médicaments pour qu'il puisse poursuivre son voyage.

De même, lorsqu'un Juif vit correctement la Torah et les Mitsvot mais qu'il lui arrive malheureusement de fauter (et d'illustrer, par conséquent, le *Passouk* qui dit : "Il n'y a pas de Tsadik sur terre qui ne fasse que le bien sans jamais fauter"), la maladie de son âme n'est pas mortelle. Il peut donc attendre Yom Kippour, dont il ressortira guéri, grâce à la Téchouva qu'il aura faite en ce jour.

Suite page suivante



PARACHA SUITE

Par contre, s'il a commis des fautes plus graves (et qu'il est donc, **spirituellement, tellement malade** qu'il risque de **mourir dans l'année**), on ne peut pas attendre le *Kippour* suivant pour le soigner par la *Téchouva*.

On est donc obligé de "s'arrêter en chemin"; de lui envoyer, pendant l'année, d'autres **occasions de faire**

Téchouva : une contrariété, une maladie, un accident...

Et si la maladie concerne une **grande partie du peuple juif**, il y aura, *'Has Véchalom*, la **mort de Tsadikim** (qui, comme le jour de *Kippour*, expie les fautes).

Le *Passouk* mentionné ci-dessus nous indique donc qu'il serait dommage d'avoir besoin de plusieurs *Kippour* dans l'année...

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 499, Halakha 1



Ce Chabbath, nous sommes déjà le onzième jour du 'Omer.

? Y a-t-il une position dans laquelle on doit être pour compter le 'Omer ?

Le *Michna Beroura* dit qu'il faut être debout. Non seulement au moment du compte, mais même **depuis le début de la Brakha**.

Les commentateurs rapportent la source de cette *Halakha* : dans le *Zohar Hakadoch*, il est dit que le compte du 'Omer est semblable à la *'Amida*. Et de même qu'elle se fait debout, il doit se faire debout.

? Si on a compté le 'Omer en étant assis, a-t-on quand-même accompli la *Mitsva* ?

Oui, a posteriori.

? Une personne âgée ou malade peut-elle compter en restant assise ?

Oui. Toutefois, les commentateurs disent que **si elle peut se tenir debout en s'appuyant sur quelque chose**, c'est mieux que de rester complètement assis.

? Si on a compté le 'Omer mais qu'on a **oublié de dire la Brakha** avant, que faire ?

On a accompli la *Mitsva* et il n'est donc **pas nécessaire de recommencer**. Et surtout, on ne recommencera pas avec *Brakha* car ce serait alors une *Brakha Lévatata* (une bénédiction dite en vain).

? Avant de dire la *Brakha*, doit-on forcément savoir quel jour du 'Omer on est ? Ou peut-on faire la *Brakha* en même temps que notre voisin, l'écouter dire quel jour on est, et répéter cela après lui ?

Le *Michna Beroura* dit qu'il faut **savoir quel jour du 'Omer** on est avant de faire la *Brakha*.

? Que faire dans le cas suivant : on sait quel jour du 'Omer on est et on l'a dit ; mais, à un moment, on a eu un doute et on s'est donc repris puis on a dit un autre jour ? Est-on quand-même quitte de la *Mitsva* ?

Oui, parce qu'on a dit **le bon jour**. Et ce qu'on corrige après n'annule pas ce qu'on a dit.

? Dans le cas inverse (on a dit un mauvais jour puis on s'est corrigé), est-on quitte de la *Mitsva* ?

Oui, parce qu'on s'est corrigé.



MICHNA

Après avoir défini qui est le sage, Ben Zoma demande **qui est le fort ?**

On s'attendait à ce qu'il réponde "quelqu'un de très puissant, capable de tout détruire et dont tout le monde a peur."

Mais il nous apprend que le véritable fort, c'est celui qui a la **force de se retenir**. Qui ne **cède pas à toutes ses tentations**, et qui est capable de se maîtriser dans sa relation à autrui (de ne **pas donner libre cours à sa colère**, à sa vengeance, à sa rancune...).

Ben Zoma rapporte ensuite le *Passouk* de *Michlé* (16,32) dans lequel le roi Chlomo dit que :

- celui qui sait retenir sa colère et qui ne se dépêche pas de se venger est préférable à celui qui gagne

toutes ses guerres (il est, en effet, **bien plus difficile de maîtriser sa colère et sa vengeance** que de se battre sur un champ de bataille) ;

- celui qui **domine son esprit est préférable à un roi** qui a conquis une ville.

Le Bartenoura fait remarquer que la retenue dont nous parlons provient d'une **force de caractère**, et pas d'une faiblesse. Il a les moyens de punir, se venger, se mettre en colère... Il peut conquérir une ville. Et parfois même, il l'a conquise, on lui a livré une population qui s'est rebellée contre lui et il peut décider de les tuer. Toutefois, il se retient.

Ça, c'est un vrai fort !

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Iyov, chapitre 2, versets 1 à 6

Le texte nous raconte que l'année suivante, à *Roch Hachana*, de nouveau, tous les anges (et, parmi eux, le Satan) se sont présentés devant Hachem, pour **défendre ou attaquer toute l'humanité**.

Hachem a immédiatement dit au Satan : "D'où viens-tu ?" Et celui-ci, comme à son habitude, a répondu : "**J'ai survolé toute la Terre**, et je suis allé partout."

Hachem a demandé au Satan : "As-tu remarqué Mon serviteur Iyov ? Personne n'est semblable à lui sur Terre ! Il est **sans défaut**, droit. Il Me craint, se détourne du mal, et persévère dans son bon comportement.

Et pourtant, tu m'as poussé à "l'avalier" gratuitement (c'est-à-dire sans qu'il n'ait fait aucune faute). J'ai accepté ta proposition uniquement pour le tester. Mais tu vois bien que tu as perdu."

La réponse du Satan est incroyable : "Une **peau contre une peau** (cela signifie que lorsqu'un homme reçoit un coup au visage, il lève instinctivement les bras pour protéger celui-ci, bien qu'il sache que le coup va alors l'atteindre au bras ; car il préfère blesser la peau de son bras, plutôt que celle de son visage).

En voyant **autant de souffrances s'abattre sur lui**

(la perte de toute sa richesse, et même celle de ses propres enfants...), Iyov a dû croire qu'un décret de mort le concernait, et qu'il valait donc mieux **souffrir que mourir**.

Toutefois, **touche-le lui-même, dans sa propre chair**. Et Tu verras s'il ne commencera pas à Te blasphémer effrontément !"

Hachem a répondu : "Je ne le frapperai pas Moi-même, mais **Je le livre entre tes mains**. Fais-en ce que tu veux, mais à une condition : **maintiens-le en vie**, coûte que coûte".

Rachi rapporte, au nom des *Hakhamim*, qu'à ce moment-là, la **douleur du Satan** a été plus grande que celle que Iyov va supporter.

Car de même qu'il n'est pas possible de briser un tonneau et de récupérer le vin qu'il contient (car si on brise le tonneau, le vin se répand par terre), comment le Satan pourrait-il frapper Iyov autant qu'il le veut tout en **veillant à ne pas le tuer ?!**



CHOFTIM PROPHÈTES

Chaque jour, **Dalila harcelait verbalement Chimchon**. De plus, *Hakhamim* disent qu'elle lui a enlevé le coussin de sous sa tête (ce qui est une manière délicate de dire qu'elle se refusait à lui). Chimchon en est presque mort de douleur. Il a fini par céder, et a avoué : "Le rasoir n'est jamais passé sur ma tête, car je suis un **Nazir de D.ieu**. Et si on venait à me raser la tête, ma force se retirerait de moi."

Le texte nous dit que cette fois, Dalila a **vu qu'il disait la vérité**. Les *Hakhamim* expliquent que lorsqu'une personne dit la vérité, ça se voit. De plus, c'était la première fois que Chimchon utilisait le Nom d'Hachem. Et le Radak dit : "Cette mauvaise femme savait que **son mari était un Tsadik**, et qu'il ne disait pas le Nom de D.ieu en vain."

À part cela, c'est la première fois que Chimchon a dit que si on lui coupait les cheveux, sa force se retirerait de lui (avant, il a employé des mots moins forts, comme "je serai malade").

Dalila, ayant compris qu'elle détenait le vrai secret de Chimchon, a transmis aux princes des Philistins : "Cette fois, vous pouvez m'amener l'argent que vous m'avez promis. Car il m'a **livré son cœur** et je sais maintenant **d'où vient véritablement sa force**."

Le texte nous dit qu'elle a endormi Chimchon sur ses genoux, et elle a appelé un coiffeur philistin. Et, selon le Radak, soit elle lui a dit de raser la tête de Chimchon ; soit elle lui a pris les ciseaux des mains et l'a, elle-même, rasé.

Elle a commencé à l'humilier en lui coupant ses cheveux. Chimchon a senti, même dans son sommeil, qu'il **perdait sa force**. Et une fois qu'elle

a fini de le raser, elle s'est exclamée : "Chimchon, réveille-toi ! Les Philistins arrivent pour t'attaquer !" Chimchon s'est réveillé, et il a dit : "Je me sortirai d'affaires comme les fois précédentes ! Je leur échapperai !" Il ne savait pas qu'Hachem s'était retiré de lui.

? Le Radak demande : "Comment est-ce possible, alors que Chimchon a senti, lorsqu'il dormait, que sa force le quittait ?"

Il répond que lorsque Chimchon a dit cela, il était à moitié endormi et avait donc **oublié le sentiment d'avoir perdu sa force** qu'il avait éprouvé dans son sommeil. Il explique aussi que même si Chimchon avait réalisé qu'il avait perdu sa force, il pensait qu'Hachem la lui donnerait de nouveau. Il ne savait pas qu'Hachem l'avait quitté.

Les Philistins ont saisi Chimchon, lui ont crevé les deux yeux et l'ont **amené à Gaza** (Rachi explique que c'est dans cette ville que Chimchon avait commencé à dévier, lorsqu'il y avait aperçu une femme qui lui avait tellement plu). Ils l'ont attaché à une meule, et l'ont chargé de moudre le blé dans sa prison. C'était épuisant. Mais le **temps est passé, et ses cheveux ont repoussé**, exactement comme avant qu'il n'ait été rasé.

HISTOIRE

Dans la ville de Berditchev, une **grande polémique éclata** au sujet du *Cho'het* local, Rabbi Avraham.

Jusqu'à présent, il était considéré comme compétent, aussi bien dans la préparation du couteau que dans l'acte même de la Ché'hita et la vérification des poumons à l'intérieur de l'animal (il était d'ailleurs aussi très habile pour en retirer les adhésions). Mais un jour, une rumeur a commencé à circuler. Elle prétendait que le *Cho'het* n'était **plus aussi méticuleux que par le passé**, et que la viande qu'il fournissait n'était pas Cachère.

Une **grande agitation régnait dans la ville** : certains soutenaient le *Cho'het* et disaient que sa viande était Cachère ; d'autres se levaient contre lui et interdisaient de manger sa viande.

Les dirigeants communautaires ont décidé d'inviter le Rav Chlomo Kluger pour qu'il voit de ses propres yeux la *Che'hita*, et dise si elle était **correcte ou pas**.

Rav Chlomo Kluger a accepté l'invitation, malgré le long voyage qu'elle impliquait pour lui, en posant toutefois une condition : qu'il ne donne sa réponse qu'une fois qu'il serait **de retour dans sa ville**.

La condition a été acceptée. Rav Chlomo a observé

plusieurs fois, et à différents moments, le *Cho'het*. Et une fois qu'il s'est senti **apte à donner son opinion**, il a dit qu'il la ferait savoir après être arrivé chez lui. Et il est reparti.

Cependant, un problème administratif concernant son visa a retardé son voyage de trois semaines. Et, pendant ce temps, les habitants de Berditchev ont essayé de faire dire à Rav Chlomo Kluger ce qu'il avait décidé. Mais **le Rav n'a rien dit à ce sujet**.

Un jour, le président de la communauté, très connu pour savoir garder les secrets, a invité Rav Chlomo Kluger chez lui, et lui a demandé de lui dire ce qu'il avait décidé à propos du *Cho'het*. Et il a promis de ne rien dire à personne à ce sujet.

Rav Chlomo Kluger l'a félicité pour sa capacité à se **retenir de révéler les secrets**. Et il lui a dit : "Moi aussi, je vais en faire de même : **ne pas révéler de secrets** et, par conséquent, ne pas dire ce que j'ai décidé à propos du *Cho'het* tant que je ne serai pas rentré chez moi, **conformément à la condition** que j'ai posée avant de venir dans votre ville.

? D'après vous, quelle a été la décision de Rav Chlomo Kluger ? Et pourquoi ne voulait-il en parler qu'une fois qu'il serait retourné chez lui ?

Hatsla'ha Rabba !

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le Gaon de Vilna nous enseigne : "Il faut beaucoup d'entraînement pour acquérir de **bons traits de caractère** et un **bon langage**."

LE CAS DE LA SEMAINE

Pendant un cours, Tali fait passer un papier à Brouria sur lequel elle a écrit des **choses dénigrantes** à l'encontre de Rivka.


QUESTION

Brouria peut-elle croire ce qui est écrit sur le papier ?

Réponse

Brouria n'a pas le droit de faire attention à ce que Tali a écrit sur son papier. Le mode de transmission ne retire rien de la gravité du Lachon Hara'. Elle devra s'empresser de détruire le papier en question pour éviter la diffusion de ces propos interdits.

Question

Benny est employé dans une **usine de fabrication de Matsot**, son rôle consistant à poser les Matsot sur le tapis roulant les menant au four.

Il a dans la poche de sa chemise un petit tournevis qui, à un moment où il s'est penché vers le tapis, a **glissé de sa poche** sans qu'il ne s'en rende compte et s'est posé sur le tapis.

C'est seulement quelques instants plus tard qu'il y prête attention quand un bruit anormal venant du tapis le fait réagir.



C'est là qu'il remarque que le tournevis s'est coincé dans l'engrenage du tapis roulant, causant un **dommage s'élevant à 1000€**, somme que le propriétaire des lieux demande à Benny de payer.

Benny prétend qu'en plus du fait qu'il n'avait **aucune mauvaise intention**, ce dommage est indirect : il n'a en effet **pas activement causé le dommage**.

C'est pourquoi Benny ne se voit pas responsable de payer cette somme.

GUEMARA



La responsabilité du dommage lui est-elle imputable ?

A toi !

- Baba Kama 3b "Tolda Déech May Nihou" jusqu'à "Ela Tolda Déech Kéech"
- Baba Kama 26a (Michna)
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 418, 1

RÉPONSE

La *Guemara* nous enseigne qu'un objet qui a entraîné un dommage par le fait qu'il ait été emporté par le vent **responsabilise entièrement son propriétaire**. Le *Choul'han 'Aroukh* explique que toute situation où un dommage a été causé par le bien de quelqu'un après avoir été **transporté par une autre force**, responsabilise le propriétaire du bien. Par exemple, si un objet posé sur un toit s'est envolé et a endommagé un bien, le propriétaire de l'objet sera responsable **bien qu'il n'ait pas activement causé le dommage**.

C'est pourquoi dans notre cas, Benny sera responsable, car c'est son tournevis qui a endommagé par le biais d'une autre force, le tapis roulant.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :  01 77 50 22 31  +972 54 679 75 77  avotoubanim@torah-box.com